

quant au premier ministre. Nous aurions dû connaître alors ce que nous savons aujourd'hui. Pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas fait avant le vote la déclaration qu'il a maintenant faite après ?

Voilà, je trouve, une question au sujet de laquelle il devrait donner une réponse à ceux qui demandent la prohibition. Pourquoi le ministre de l'Agriculture (M. Fisher), qui a présenté le bill concernant le plébiscite en cette Chambre, qui a introduit dans le programme de la convention de 1893 l'article relatif au plébiscite, ne vient-il pas nous dire : " Non, je ne suis pas d'avis qu'il était nécessaire que la moitié des votes du corps électoral fût enregistrée en faveur de la prohibition " Pourquoi certains des autres députés qui partageaient alors son sentiment à ce sujet, ne sont-ils pas venus nous tenir ce langage ?

Voilà une critique raisonnable de la conduite de certains membres de la droite, et une juste plainte de la part des partisans de la prohibition aujourd'hui. Il n'y a aucun doute que l'insertion, dans le programme du parti libéral, de cet article concernant le plébiscite a favorisé ce parti à l'élection de 1896.

J'ai été un peu surpris à la lecture des remarques de M. Fisher, faites à la convention de 1893, et que je ne connaissais pas auparavant. Il y dit que le parti libéral a toujours été le parti favorable aux réformes, à la morale et à la vertu, que les jeunes gens du pays le reconnaissent, et que ces jeunes gens, par suite, s'enrôlaient naturellement dans les rangs de ce parti. Il ajoutait que le parti libéral prouvait encore alors quel était son sentiment sur cette question, et il disait : " j'introduis cet article-là dans le programme à cause de cela. " Si ses remarques signifiaient quelque chose, elles voulaient dire que le parti libéral allait donner franc jeu à cette question.

Une VOIX : C'est ce qu'il a fait.

M. CRAIG : Les prohibitionnistes ne le croient pas. Je n'ai aucun doute que cela a favorisé le parti libéral, à l'élection de 1896, car les partisans de la tempérance ont dit : " Voyez, le programme de ce parti contient un acte concernant le plébiscite, ce parti va nous accorder cela, et c'est là une mesure favorable à la prohibition. " Je crains que ce n'en soit une dans un autre sens.

Je ferais encore lecture de ce que le très honorable premier ministre a dit, et qui est très intéressant à lire, savoir :

Lorsque cet article fut inséré dans le programme libéral, il y eut une entente implicite entre les membres du parti qui avaient foi dans la prohibition et ceux qui n'y croyaient pas. Cette entente de la part de ces derniers était que si le verdict populaire était non équivoque, s'il était démontré que la grande majorité des électeurs était favorable à la prohibition, ils sacrifieraient leur opinion à celles de leurs collègues, et qu'ils travailleraient sincèrement au succès de cette politique. D'un autre côté, —

M. CRAIG.

Voilà une déclaration fort importante.

—un engagement existait—

Il n'a pas dit si cet engagement était explicite ou non.

—de la part de ceux qui avaient foi dans la prohibition, c'est-à-dire que si la population se prononçait trop faiblement sur la question pour justifier l'adoption par le parti d'une politique de prohibition, ils adapteraient également leur opinion à celle de leurs collègues, et que nous n'entendrions plus parler de cette question dans les rangs du parti.

Voici une question que je voudrais faire au très honorable premier ministre qui, je le regrette, a quitté la Chambre, mais je ne suppose pas qu'il y répondrait même s'il était ici. Peut-être le ministre des Travaux publics (M. Tarte) me répondra-t-il, car il en sait davantage là-dessus, et il a pris une part active à cette campagne relative au plébiscite.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS (M. Tarte) : Je n'ai jamais dit un mot, jamais fait un discours à ce sujet.

M. CRAIG : Que veut-on dire par le mot " implicite " ?

Quelques VOIX : Retirez ces paroles.

M. CRAIG : Je les retirerai certainement si le ministre des Travaux publics déclare n'avoir pris aucune part à la chose, mais je demanderai de nouveau ce que le très honorable ministre a entendu dire par " entente implicite. " Je suppose qu'il a voulu dire quelque chose, bien que parfois il fasse usage d'un langage qui ne signifie rien, mais peut-être trouvera-t-il un peu difficile de nous dire ce qu'il entend dire par cette " entente implicite. "

D'après moi, sa déclaration allant à dire qu'il y avait une entente implicite sur cette question, aurait dû être faite lors de la présentation du bill concernant le plébiscite. Ce parlement n'a pas été traité avec le respect convenable. Si le premier ministre savait, ce dont je ne doute pas depuis qu'il l'a déclaré, que rien ne serait fait à moins qu'il n'y eût une écrasante majorité favorable à la prohibition, il aurait dû nous le dire lors de la présentation du bill. Il n'a pas bien traité le parlement, en présentant le bill sans nous faire connaître ce fait-là ; et assurément il n'a pas traité loyalement les prohibitionnistes, car ils ignoraient absolument semblable entente implicite jusqu'à il y a un jour ou deux.

Mais comment le très honorable premier ministre sait-il que pareille entente implicite existait ?

Je regrette fort que le ministre de l'Agriculture ne soit pas à son siège, là où il devrait être, mais je ne l'ai pas vu dans les environs depuis quelque temps.

Une VOIX : Il est allé en Europe.

M. CRAIG : Je ne savais pas qu'il était parti, et je désire le voir ici. Mais peut-être